

Un.e demandeur.se d'asile (DDA) est une personne qui, à son entrée au pays ou au cours d'un séjour temporaire, demande la protection du Canada. Le gouvernement canadien accorde l'asile à certaines personnes, se trouvant sur son territoire, qui craignent la persécution ou qui seraient en danger si elles devaient retourner dans leur pays d'origine. Cette période peut être très stressante et délicate pour les DDA, car ils ne savent pas si leur demande sera acceptée ou s'ils devront retourner dans leur pays d'origine. Les DDA peuvent avoir vécu des violations des droits de l'homme, des traumatismes de guerre, des dangers physiques extrêmes associés aux voyages de migration, l'hostilité de la société d'accueil, l'incertitude quant à l'issue de la demande d'asile, des difficultés liées à l'apprentissage de la langue locale, l'acculturation et l'adaptation.

Pour connaître la différence entre une personne demandeuse d'asile et une personne réfugiée >>

